

INFORMATIONS RELATIVES AUX INTERCLUBS SENIORS DE L'AIN 2019

a) Organisation :

Ces championnats, organisés par la commission départementale des équipes sont constitués de :

	DAMES	MESSIEURS
1 ^{ère} division	2 poules de 6 équipes	4 poules de 6 équipes
2 ^{ème} division	4 poules de 6 équipes	8 poules de 6 équipes
3 ^{ème} division	A voir en fonction des inscriptions	A voir en fonction des inscriptions
4 ^{ème} division	PAS de 4 ^{ème} division	A voir en fonction des inscriptions

A l'issue de ce championnat 2019 :

Le premier de chaque poule de 1^{ère} division jouera en ligue ARA la saison suivante.

- 1^{ère} division Dames : les 2 dernières (les 5^è et 6^è) descendent en 2^{ème} division.
- 1^{ère} division Messieurs : les 2 derniers (les 5^è et 6^è) descendent en 2^{ème} division.
- 2^{ème} division Dames : les 4 premières de poule montent en 1^{ère} division et les 2 dernières (les 5^è et 6^è) descendent en 3^{ème} division.
- 2^{ème} division Messieurs : les 8 premiers de poule montent en 1^{ère} division et les 2 derniers (les 5^è et 6^è) descendent en 3^{ème} division.
- 3^{ème} division Dames et Messieurs : A voir en fonction du nombre d'équipes inscrites
- Les 2^{ème} et 3^{ème} de poule seules se maintiendront et les 4^{èmes} pourront perdre leur place en fonction du poids des équipes dans les divisions.

b) Calendrier du championnat 2019

Date limite d'engagement des équipes et de composition des équipes par les clubs par ADOC uniquement :
DIMANCHE 3 mars 2019

Phases de poule : les dimanches 5, 12, 19 et 26 Mai 2019 et 02 Juin 2019

Rappel : ces dates sont impératives pour toutes les poules des 1^{ères} divisions et seules les intempéries peuvent justifier une demande de report auprès de la commission départementale.

Pour les autres divisions si accord par écrit entre les 2 équipes, courrier ou mail, les reports seront possibles jusqu'à la date limite du LUNDI 10 JUIN 2019 dernier délai.

c) Formats et ordre des rencontres

- Pour les 1^{ères} divisions féminine et masculine le format est celui appliqué dans le Lyonnais : 4 simples et **2 doubles** avec format de match (format 1 en simple et format 4 en doubles: point décisif + super jeu décisif) et pas de bonus pour le gain des 2 doubles.
- pour toutes les autres divisions le format reste **4 simples et 1 double** (décision entérinée à l'AG du 13 décembre 2014) et le format de match est le **format 1 en simple et 4 en double** voir les feuilles de rencontre.

d) Qualification des joueurs

- Licence : Tous les joueurs participant au championnat 2019 en quelque division que ce soit devront avoir pris leur licence au plus tard la veille de la date de la 1^{ère} rencontre.

Tout joueur ne satisfaisant pas à cette condition d'enregistrement de licence ne pourra pas participer à ces championnats. En cas de participation éventuelle à une rencontre, son équipe sera automatiquement disqualifiée pour la rencontre considérée.

- Lors de l'inscription d'une équipe, le club doit communiquer une liste nominative de **10 joueurs** du club susceptibles d'être alignés simultanément dans l'équipe. Les 4 premiers joueurs (dits « brûlés ») déterminent le poids de l'équipe servant à constituer le championnat. Chaque équipe peut modifier ultérieurement cette liste sous réserve de demande formelle à la commission des équipes et acceptation de celle-ci au plus tard 8 jours avant le début du championnat. La liste officielle des joueurs définitivement qualifiés par la commission **sera consultable dans la GS**. **Tout joueur d'un classement inférieur ou égal au classement du dernier joueur de la dernière équipe engagée sera automatiquement qualifié** sous réserve que sa licence ait été validée au plus tard la veille de la 1^{ère} rencontre (4 Mai 2019).
- ***Tout joueur classé « ND » doit demander un reclassement avant le 4 Mai 2019 sous peine de voir son équipe disqualifiée s'il jouait une rencontre.**
- La participation des joueurs <<NVEQ>> est limitée lors des rencontres à 2 joueurs.
- Lorsque 2 équipes d'un même club jouent pour le compte d'un **même week-end** en championnat régional ou départemental, un même joueur ne peut jouer dans les 2 équipes ; il en va de même lorsque ces 2 équipes auraient dû jouer le même WE et qu'une rencontre a été avancée ou reportée.
- **ATTENTION : après chaque classement mensuel il est de la responsabilité du club et du joueur de vérifier son classement pour respecter l'ordre des joueurs pour la rencontre.**

e) Juge-arbitrage

Pour toute rencontre, la présence d'un juge-arbitre JAE1 est obligatoire. La rencontre se joue sous sa responsabilité. En cas de réclamation ou de litige, c'est à lui que la commission des équipes s'adressera avant toute décision.

*Avant le lancement des parties, le juge-arbitre devra vérifier la qualification des joueurs présentés par les capitaines (licence avec date d'enregistrement, statut d'équipe, avec **compétition autorisée**, pièce d'identité,...). En effet tout joueur non qualifié entraînerait la disqualification de son équipe.*

Cette saison la saisie de la feuille de match ne pourra être validée si le JAE1 n'est pas renseigné.

f) Traitement des litiges

La commission départementale des équipes pour les reports en 1^{er} ressort.

La commission des conflits de la ligue statue en 2^{ème} ressort sur les contestations relatives aux championnats départementaux et régionaux.

***Seules les équipes concernées par le litige pourront porter réclamation et ce dans les 10 jours suivant la rencontre.**

L'appel est porté devant la commission des litiges de la ligue ARA.

g) Saisie des résultats

La saisie de la feuille de matchs complète (avec capitaines et juge- arbitre) est obligatoire dans la GS (www.gs.applipub-fft.fr). Elle doit être effectuée par le club visité dans les 48 heures suivant le jour **officiel** de la rencontre comme les reports sauf en 1^{ère} division.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le responsable de votre division inscrit dans GS ou Bruno LARUE 06 75 88 89 21 (bruno.larue@free.fr) Président de la commission des équipes seniors de l'AIN.